

COMPTE RENDU SUR L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL
AU TITRE DE L'ANNEE 2023

1. Rappel des principes de la politique de vote de LLM & Associés

Se référer à la procédure « Politique de vote ».

2. Analyse globale des votes en 2023

Ci-dessous le nombre de sociétés dans lesquelles notre SICAV pouvait exercer ses droits de vote :

Nombre d'assemblées générales pour lesquelles LLM & Associés disposait de droits de vote	27
Nombre de cas où LLM & Associés disposait d'au moins 5% des droits de vote	0
Nombre de cas où LLM & Associés disposait de moins de 5% des droits de vote	27

Voici la liste finale des sociétés pour lesquelles LLM & Associés a usé de ses droits de vote :

- EXEL INDUSTRIES,
- FONCIERE LYONNAISE,
- CHRISTIAN DIOR,
- HERMES INTERNATIONAL,
- L'OREAL,
- AIR LIQUIDE,
- SAMSE,
- DASSAULT AVIATION,
- BIOMERIEUX,
- BOLLORE,
- ROTHSCHILD & CO,
- DASSAULT SYSTEMES,
- BOIRON (2 AG pendant l'exercice de la SICAV LLM),
- BURELLE,
- GUERBET,
- COMPAGNIE DE L'ODET,
- ROBERTET,
- GERARD PERRIER,
- QUADIENT,
- DEKUPLE,
- SAINT JEAN GROUPE,



LLM & Associés

Maison d'investisseurs

- AUREA,
- REMY COINTREAU,
- BIGBEN INTERACTIVE,
- OENEO.

Aucun conflit d'intérêt n'a été détecté durant l'exercice 2023.

Dans deux cas particuliers, nous avons dérogé à notre politique de vote. Il en est ainsi de :

- DASSAULT AVIATION concernant les résolutions afférentes au programme de rachat d'actions lors d'une offre publique,
- BIOMERIEUX concernant les résolutions afférentes aux émissions d'actions lors d'une offre publique.

En effet, dans la mesure où le capital est contrôlé très majoritairement par les familles fondatrices, la probabilité d'une offre publique d'achat hostile nous semble très faible, voire inexistante. Nous n'avons donc pas voté contre ces résolutions.

Fait à BONDUES, le 10 janvier 2024.